Commune de Paimpont

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 035-213502115-20261006-D202608106-DE

Nombre de Conseillers	
Afférents au conseil municipal	19
En exercice	19
Présents	16
Absents	3
Exclus	0
Votants	19

Date de la convocation : 22/09/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
2026/08/106

Séance du 30 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente septembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des mariages en séance ordinaire.

Étaient présents : Mesdames, DESMARS Claire, PAQUERIAUD Marie-Laure, PETIT Emmanuelle, GERNIGON Christèle, SAVATIER BOISBOUVIER Fabienne, MERCIER Gaëlle, ROUAULT Aurélie, GUERIN Françoise, JAMIN Lydie, FILATRE Renée et messieurs LEFEUVRE Alain, ROLLAND Aurélien, MOINERAIS Marc, DANION Stéphane, PERRIN Evan, HAUPAS Patrick conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : Monsieur GUERIN Didier, monsieur DESSA Julien et monsieur LANNUZEL Pierre-Yves.

Était absent :

Ayant donné pouvoir : Monsieur GUERIN Didier à monsieur LEFEUVRE Alain, monsieur DESSA Julien à madame DESMARS Claire et monsieur LANNUZEL Pierre-Yves à monsieur HAUPAS Patrick.

DELIBERATION 2026/08/106 : TRAVAUX - RESTAURATION DE LA VIERGE A L'ENFANT ET SECURISATION DES STATUES DE L'EGLISE ABBATIALE (PROJET, PLAN DE FINANCEMENT, DEMANDES DE SUBVENTIONS).

Rapporteur : Patrick HAUPAS

CONTEXTE : *La commune a été sollicité par la DRAC pour la restauration de la statue de la vierge à l'enfant et la sécurisation des autres statues de l'abbatiale.* Il a été consulté plusieurs entreprises, la DRAC préconise de retenir l'offre de Arthéma.

Vu le plan de financement de l'opération ;

Restauration Statues Eglise				
DEPENSES	**DÉPENSES HT**	**RECETTES**	**MONTANT HT**	**REPARTITION**
Travaux	10 918,64 €	**DRAC**	2 183,73 €	20%
		Région	2 347,51 €	22%
		AUTRES		
TOTAL HT	10 918,64 €	**TOTAL HT SUBVENTION HT :**	4 531,24 €	42%
TVA	2 183,73 €	**AUTOFINANCEMENT COMMUNE HT :**	6 387,40 €	58%
TOTAL TTC	13 102,37 €			

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 035-213502115-20261006-D202608106-DE

Considérant que cette restauration est jugée nécessaire par les services de la DRAC,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 :

VALIDE le projet de travaux ainsi présenté,

Article 2 :

VALIDE le plan de financement ainsi exposé,

Article 3 :

AUTORISE le Maire à solliciter auprès du Conseil Régional et à signer toutes les pièces nécessaires au dossier pour un montant global de 2347,51 €.

Article 4 :

AUTORISE le Maire à solliciter auprès De la DRAC et à signer toutes les pièces nécessaires au dossier pour un montant global de 2183,73 €.

Le Maire,
Alain LEFEUVRE

MAIRIE de PAIMPONT
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
35 (Ille-et-Vilaine)

Le Secrétaire de séance,
Patrick HAUPAS